



Dette Locative et prescription

Par **Gabgabgab**, le **01/06/2015** à **11:17**

Bonjour à tous, Bonjour Experatoo,rnrnJe vous donne le contexte de ma demande :rnrn• 2011 > Difficulté financière suite à une hospitalisation prolongée > perte d'emploi provisoire amenant à une dette locative importante auprès d'un bailleur social.rn• Aout 2012 > Départ des lieux pour en rendre l'usagern• Septembre 2012 > Comparution au tribunal d'instance pour établir un échéancier de l'épuration de la dette pendant 1 anrn(• Printemps 2013 > Séparation du couple)rn• Septembre 2013 > Echéancier non respecté, aucune somme versée.rn• Je prends contact avec mon ancien bailleur et lui expose la situation (séparation), je lui communique également mes nouvelles coordonnées.rn• Aucun courrier de rappel à ma nouvelle adresse que j'ai communiquérnrnMa question :rnrnUne dette locative, importante, portée au tribunal d'instance en Septembre 2012 est -elle prescriptible et si oui à quelle date ?rnrnMerci à tous pour vos réponses

Par **moisse**, le **01/06/2015** à **11:24**

Bonjour,rnUne ordonnance intervenue est valable 10 ans.rnEt les intérêts courent.

Par **Gabgabgab**, le **01/06/2015** à **11:30**

Bonjour et merci moisse pour votre réponse.